



## Communiqué de presse

Clichy, le 30 août 2011

# Conseil municipal du mardi 30 août 2011

---

Voici les principaux points du Conseil municipal du 30 août 2011, vous pouvez retrouver l'intégralité du Conseil municipal sur le site de la Ville : [www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)

### Hommage à Bernard Marchandan

Le maire et l'ensemble du Conseil municipal ont rendu un hommage à Bernard Marchandan, élu municipal délégué aux personnes handicapées, décédé le 22 août dernier. L'ensemble de son travail et de son investissement auprès des handicapés au sein de la ville de Clichy mais aussi de ses qualités ont été reconnus et largement salués, notamment par les membres de son groupe politique. Le maire a souligné que son travail et son combat continueraient d'être portés par la Ville, et notamment pour tout ce qu'il a fait concernant l'accessibilité des handicapés à Clichy. « *Il considérait les handicapés des citoyens comme les autres* », a souligné le Maire, et a ajouté qu'il était également à l'écoute de tous les clichois.

Le maire de Clichy a également rendu hommage à Suzy Cohen, ancienne maire adjointe de Levallois-Perret et conseillère générale des Hauts-de-Seine sur le canton de Clichy-Levallois de 1967 à 1979, décédée le 22 août dernier à l'âge de 86 ans.

### ADMINISTRATION GENERALE

---

#### Remplacement de Bernard Marchandan auprès des différents organismes

Le Conseil municipal a désigné Annabel Galinié, Patrice Pinard et Mireille Gitton afin d'assurer le remplacement de Bernard Marchandan dans les différentes instances auxquelles il participait.

---

#### Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)

## EDUCATION

---

### Communication sur la rentrée scolaire

Pour la rentrée scolaire 2011/2012, la ville de Clichy poursuit son engagement volontariste dans le secteur de l'Education. Outre les moyens alloués au secteur éducatif, la Municipalité est très attentive à la carte scolaire (nombre de postes d'enseignant). Le partenariat établi avec l'inspection académique fait que l'impact des suppressions de postes, au niveau national, demeure limité pour Clichy-la-Garenne. Après deux années scolaires marquées par six ouvertures de classes sur la commune, la rentrée 2011 verra la fermeture d'une classe maternelle à Sophie Foucault.



Cette rentrée scolaire à Clichy permettra d'accueillir :

2414 élèves en maternelle pour 92 classes (moyenne de 26 enfants par classe) contre 2410 enfants en septembre 2010.

3231 élèves en élémentaires pour 128 classes (moyenne de 25 enfants par classe) contre 3262 enfants en 2010-2011.

Pour aider les familles dans l'achat des fournitures scolaires, la ville dote chaque classe de 25 € par élève de maternelle (+8,7% par rapport à 2009), de 32 € par élève d'élémentaire (+6,67% par rapport à 2009).

La préparation de la rentrée 2011-2012 a été marquée par la poursuite du déploiement des ASEM, le déménagement de l'école maternelle Sophie Foucault, et l'attribution d'une trousse numérique pour les élèves de CM2 dès septembre.

Par ailleurs, un café des parents sera institué. Autour d'un petit déjeuner, les parents seront invités à se rencontrer, à échanger entre eux ou avec un professionnel, sur leurs préoccupations éducatives. Le premier d'entre eux se tiendra le 24 septembre, de 10h à 12h, à Jean Jaurès maternelle sur le thème « Pourquoi lire des contes aux enfants ? ». Afin de

---

### Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)

favoriser la participation des familles, un mode d'accueil sera organisé pour les enfants. Cette action nouvelle bénéficiera d'une subvention dans le cadre du CUCS.

Le conseil municipal a également approuvé la participation financière de la ville en vue de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avec la ville de Colombes.

## **SECURITE PUBLIQUE LOCALE**

---

### **Avenant à la convention de cartographie de la délinquance**

Dans le cadre de l'Observatoire de la tranquillité publique, la Ville de Clichy-la-Garenne et la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine (DTSP 92) ont signé une convention de cartographie de la délinquance relative à la communication de données issues du système de traitement des infractions constatées de la Police nationale.

La circulaire ministérielle du 12 février 2010 précise que l'agrégat « délinquance de proximité » ne constitue plus un indicateur officiel s'inscrivant dans le cadre des indicateurs statistiques de la délinquance. Toutefois, la Préfecture de Police de Paris a décidé de conserver cet indicateur en modifiant son appellation. Il s'agit désormais de l'« indicateur de pilotage des services » ou IPS, qui comprend 24 infractions. Cette disposition est entrée en vigueur en mars 2011.

Afin de tenir compte de cette évolution réglementaire, le Conseil municipal a approuvé le projet d'avenant à la convention de cartographie de la délinquance relative à la communication de données issues du système de traitement des infractions constatées de la Police nationale.

## **ACHATS - MARCHES**

---

### **Architecture et Construction – Ecole maternelle 19 rue d'Alsace**

Le Conseil municipal a approuvé l'opération de restructuration de l'école maternelle « Victor Hugo », qui s'inscrit dans les opérations subventionnées par l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain). Elle a pour objectif l'accueil d'un centre de loisirs, la rénovation de cinq classes d'enseignements, la modernisation du restaurant scolaire. Dans ce cadre le programme architectural et technique a été également approuvé, de même que le montant des travaux estimé à 1 450 000 € HT. Le lancement de la procédure pour la désignation de la maîtrise d'œuvre a également été approuvé.

---

#### **Contact Presse :**

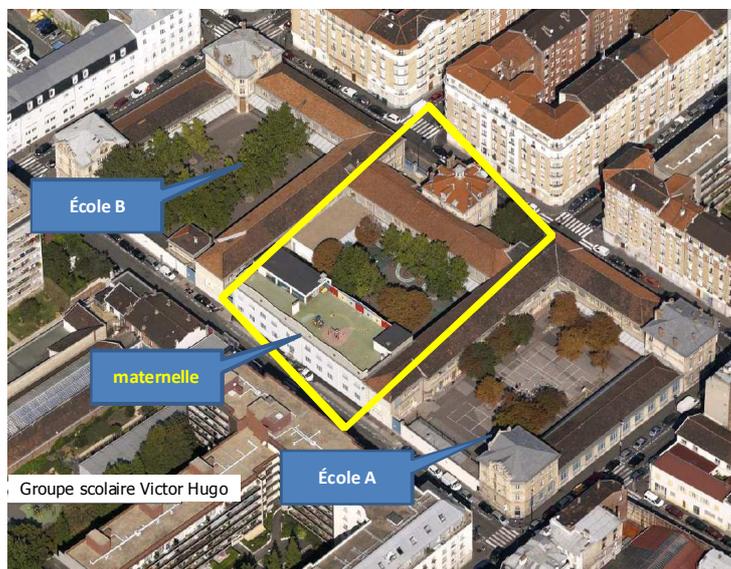
Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)

Ont été désignés en tant que membre du jury pour le marché concernant l'école maternelle « Victor Hugo » :

- Jean-Claude MOINGT
- Aline MOUTONGO-BLACK
- Ansoumany SYLLA
- Annabel GALINIE
- Régis LANG



## HABITAT - QUALITE DE VIE

---

### ■ OPH « Clichy Habitat »

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions au profit de l'OPH « Clichy Habitat » pour :

- des travaux d'aménagement extérieur au 1/9 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- la création de locaux de tri sélectif, résidences quai de Clichy et Guy Moquet
- la motorisation des portes de halls de 12 résidences
- les travaux de sécurisation et de vidéosurveillance de 8 résidences

### ■ Signature de la charte de mutation interne dans le parc social clicheois

Afin de mieux répondre aux demandes de mutations de logements des Clicheois déjà logés dans le parc social, la Ville de Clichy souhaite mobiliser les bailleurs et leurs différents réservataires. Pour ce faire, dans la Convention de Gestion Urbaine de Proximité signée en mai 2011 par 21 organismes de logements sociaux, les bailleurs se sont déjà engagés à mieux répondre aux demandeurs d'échanges.

L'objectif de la Ville de Clichy en mettant en place cette charte est de favoriser la mobilité résidentielle en proposant une procédure pour les locataires relevant du contingent municipal.

Les principaux bailleurs de la Ville (Clichy Habitat, Immobilière 3F, France Habitation, Logement francilien, Efidis, FIAC et Batigère), par la signature de la charte de mutation interne s'engagent à mettre en place une politique incitative en faveur des mutations de logement dans leur parc immobilier, afin de :

- permettre une meilleure adéquation du logement à la situation familiale ou sociale du locataire,

---

### Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)

- réduire l'écart entre l'offre et la demande,
- faciliter le maintien à domiciles des personnes âgées,
- adapter le coût du logement aux revenus des ménages et par conséquent limiter l'endettement des familles.

Le bailleur deviendra l'interlocuteur privilégié du locataire et le bailleur assurera pleinement le suivi du parcours résidentiel de son locataire.

Par cet acte, les bailleurs sociaux se donnent comme objectifs d'atteindre un niveau de :

- 20 % d'attributions liés à des mutations internes pour les bailleurs disposant de plus de 1000 logements sur le territoire clichois (Clichy Habitat, Immobilière 3F)
- 10 % pour les autres bailleurs signataires (France Habitation, Logement francilien, Efidis, FIAC et Batigère)
- 15 % de mutations internes vers les constructions neuves (pour tous les bailleurs signataires).

La procédure proposée est la suivante :

- Toute demande de mutation émanant de locataires déjà logés dans le parc immobilier de l'un des signataires est traitée par le bailleur du logement qui s'engage à répondre au locataire dans un délai de 30 jours au minimum afin de lui expliquer la procédure.
- La recherche de logements adaptés aux demandes de mutation des locataires et la formulation de propositions de mutation relèvent de la responsabilité du bailleur.
- Lorsque le logement est adapté à une mutation et qu'il relève du contingent 'Mairie de Clichy', la proposition qui convient aux locataires est alors transmise par le bailleur à la Maison de l'Habitat qui émet un avis sur les candidatures sélectionnées.
- La proposition d'échange est alors soumise à la Commission d'Attribution des Logements,
- Pour les demandes de mutation concernant des logements relevant des autres contingents, la proposition d'échange sera instruite par le réservataire concerné.

Les critères de sélection (par ordre de priorité) sont les suivants :

- L'ancienneté de la demande déposée,
- La composition familiale,
- Le type de logement actuel et celui demandé,

---

**Contact Presse :**

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)

- L'adaptation des ressources à la quittance actuelle et future,
- Le respect du locataire du règlement intérieur (qu'il ne soit pas la source de troubles de jouissance et/ou de voisinage).

La priorisation de la demande sera effectuée ainsi (par ordre de priorité) :

- Les demandes permettant la libération des grands logements,
- Les demandeurs en situation de sur-occupation,
- Les demandes motivées par l'inadaptation du logement aux situations de handicap,
- Les demandeurs justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires,
- Les demandeurs ayant subi un changement de situation financière (chômage, fin de droits, divorce...) qui les expose à un taux d'effort trop important susceptible de générer des impayés (ou étant déjà en situation d'impayés).

Cette charte a été négociée avec les différents bailleurs au cours de rencontres qui ont eu lieu entre les mois de mai et juillet 2011.

Le Conseil municipal a approuvé l'ensemble de la charte de mutation interne pour le parc social clicheois et a donné autorité au Maire pour signer cette dernière.

**Les points 9.7 et 9.8, concernant le dossier du Chauffage Urbain ont été reportés, afin de prendre en compte une lettre du bailleur I3F, datée du 29 août 2011 et reçue par la Ville le 30 août, demandant à la ville de retirer la délibération et de prendre un mois supplémentaire dans le processus de négociation, indiquant également que l'Union Sociale de l'Habitat apporterait son expertise logistique à la ville et aux bailleurs pour le suivi de ce dossier.**

## **AFFAIRES SOCIALES-SANTE**

---

### **Convention d'objectifs et de moyens entre l'ARS – IF et la ville de Clichy**

Dans le cadre de l'habilitation du service municipal de santé de la ville de Clichy-la-Garenne comme centre de vaccination et comme centre d'information, de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), l'ARS contribue financièrement à la réalisation de ce programme d'actions au titre de l'année 2011, à hauteur de 50 100 €, se décomposant comme suit :

- 23 720 € destinés à garantir le maintien d'une couverture vaccinale gratuite chez les adolescents et les jeunes adultes ainsi que dans les groupes à risques.

---

### **Contact Presse :**

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)

- 26 380 € destinés à financer l'activité du centre d'information, de diagnostic et de dépistage des IST (CIDDIST).

Le conseil municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens proposé par l'ARS-IDF permettant l'attribution d'une subvention pour le centre municipal de santé pour l'activité de vaccination et le Centre d'Information de Diagnostic et de Dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST).

## **GUICHET UNIQUE DES SUBVENTIONS**

---

### **Attribution d'une subvention aide à projet à l'association Solidarités International**

Le Conseil municipal a approuvé la délibération relative à l'attribution d'une aide à projets de 5000 € à l'association Solidarités International, dans le cadre d'un cofinancement de la Direction de la Vie Associative et de la Direction des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée.

Solidarités International est une association d'aide humanitaire internationale, domiciliée 50 rue Klock, qui porte secours aux populations victimes de conflits armés et de catastrophes naturelles ou climatiques en répondant à leurs besoins vitaux.

L'association prévoit ainsi la reconstruction/réhabilitation d'infrastructures en eau dans 33 écoles et 3 centres de santé du Bangladesh, la mise en place de 10 structures d'eau communautaires accompagnées par des solutions en assainissement selon le modèle créé par l'UNICEF et approuvé par le DPHE et la création de comités de gestion de l'eau associés à une promotion de mesures d'hygiène. L'intervention est prévue pour une durée de 12 mois entre le 1er août 2011 et le 31 juillet 2012.

Ce projet bénéficie de financements européens et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à concurrence de 455 000 €.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

### **Création d'un marché paysan les 22 et 23 octobre**

Le Conseil municipal a approuvé la création d'un événement commercial, tel que le marché paysan qui aura lieu le 22 et 23 octobre prochains, place des martyrs et qui sera l'occasion d'un réel échange entre les producteurs et nos concitoyens.

---

#### **Contact Presse :**

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

[aurelie.sougnac@ville-clichy.fr](mailto:aurelie.sougnac@ville-clichy.fr)